

## Analyse statistique de l'activité de l'équipe SOS enfants-parents

### Préambule à l'analyse statistique des données

L'analyse statistique de ce rapport est basée sur le recueil de données via le programme informatique de l'ONE appelé IMISOS mis en place à partir en janvier 2016. Ce programme est conçu pour l'encodage des situations cliniques au sein des équipes SOS enfants et est centré sur les prises en charges et les signalements concernant les mineurs en danger.

Il est important de signaler que les tableaux de chiffres fournis IMISOS, qu'il s'agisse des prises en charge ou des signalements, ne reflètent qu'une **PARTIE DE NOTRE TRAVAIL**.

En effet, chaque enfant pris en charge ou signalé correspond à une unité chiffrée. Or, pour une unité de chiffre, le travail réel effectué est bien plus conséquent puisqu'il reprend le travail individuel avec l'enfant, les entretiens de famille, les entretiens de couple ainsi que les entretiens individuels avec tous les adultes concernés pour lesquels un rapport écrit est rédigé dans la majeure partie des cas.

Pour rappel, les indicateurs du programme « IMISOS » sont souvent différents des indicateurs du Programme « THOPAS » (programme statistique précédent). Pour cette raison, il est préférable de ne pas comparer les données statistiques 2015, réalisées avec le programme THOPAS avec les données statistiques à partir de 2016 réalisées avec le programme IMISOS.

### C.1. LE SIGNALEMENT

Préambule :

La lecture des rapports ONE nous donne quelques informations sur les prises en charge des 14 équipes SOS:

	Nombre de signalements	% de signalements de professionnels		Nombre de prises en charge
2012	5456	53.2%		3450
2013	5439	55.8		3572
2014	5619	54.6		3592
2015	5972	53.1		3940
2016	5899			3454
2017				
2018	6306	55%		

En 2018, on constate 6 signalements pour 1000 mineurs en CFWB.

### **C.1.1. Nombre de signalements :**

Par « signalement », nous entendons la démarche d'un tiers vers l'équipe SOS Enfants pour obtenir son avis, son conseil ou sa mobilisation en faveur d'un enfant.

Les chiffres correspondent au nombre d'enfants 'signalés', ce chiffre diffère du nombre de situations prises en charge par l'équipe (133 prises en charge).

2016 : 169 signalements (dont un re-signalement – 168 dossiers)

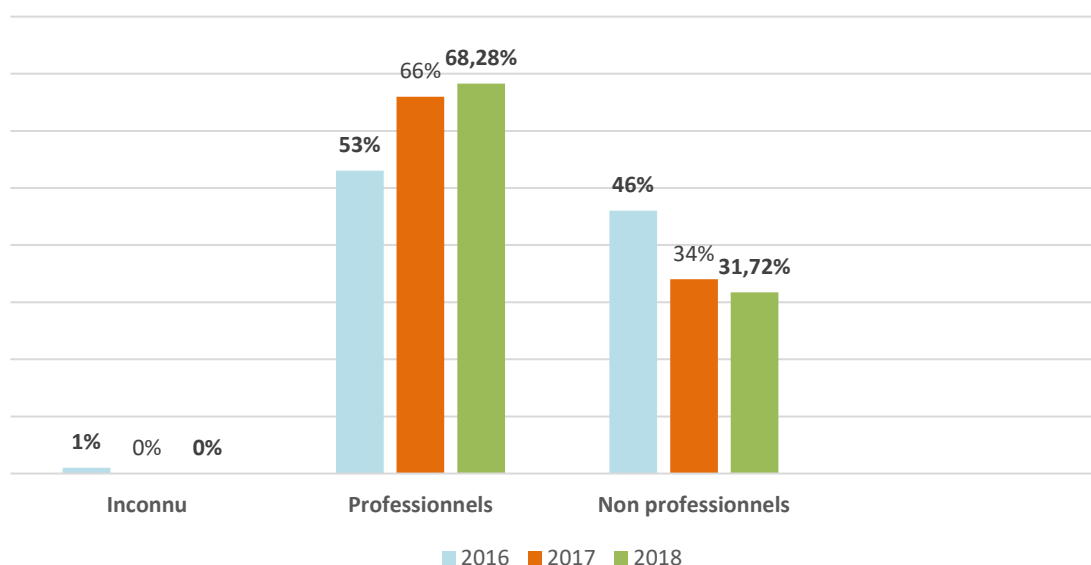
2017 : 216 signalements

2018 : 190 signalements

Cette baisse du nombre de signalements s'expliquent en partie par la réduction du personnel de l'équipe mi-2018 (licenciement et fin de contrat de psychologues) : l'équipe a dû refuser des prises en charge au vu de la surcharge de travail des deux psychologues encore présents.

### **C.1.2. Origine des signalements :**

**Origine des signalements**

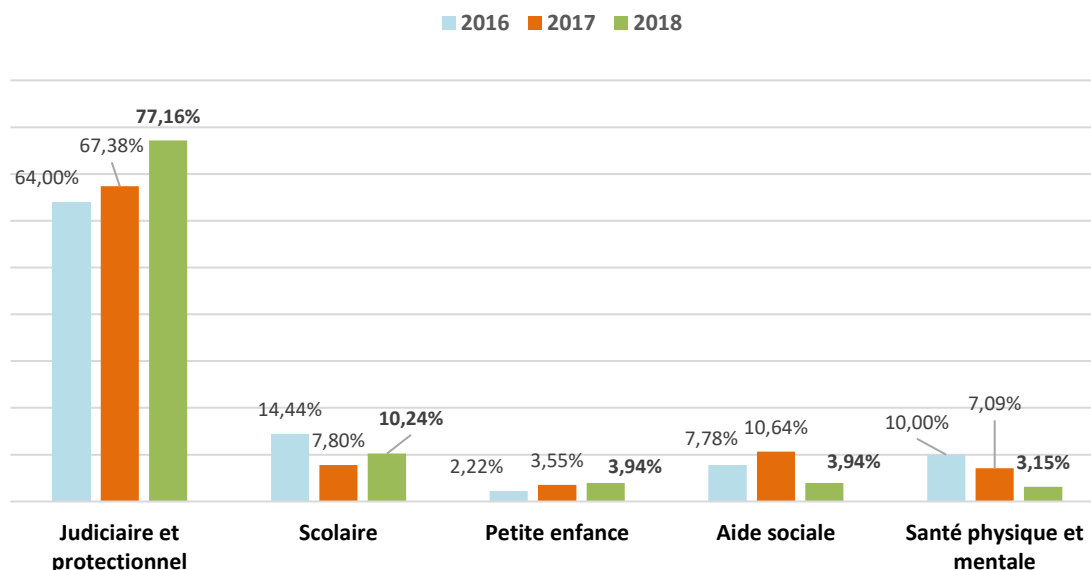


En 2018, près de 7 signalements sur 10 émanent du secteur des professionnels, alors qu'en 2016, seuls 5 signalements sur 10 provenaient des professionnels.

L'équipe SOS est clairement identifiée pour sa spécificité et son expertise en matière de maltraitance d'enfants par les 'professionnels' du secteur.

Nous constatons également que les situations sont de plus en plus complexes et que le réseau ressent la nécessité de faire appel à une équipe spécialisée pour gérer les situations de maltraitance.

## Catégories de professionnels à l'origine de signalements



Nombre de signalements émanant du secteur des professionnels :

2016 : 90 signalements

2017 : 139 signalements

2018 : 127 signalements

On constate que près de 8 signalements de professionnels sur 10 proviennent du SAJ ou du SPJ. Les effets du protocole de collaboration entre les services d'aide à la jeunesse/ service de protection judiciaire et les équipes SOS restent visibles : le SAJ et le SPJ restent des partenaires privilégiés des équipes SOS.

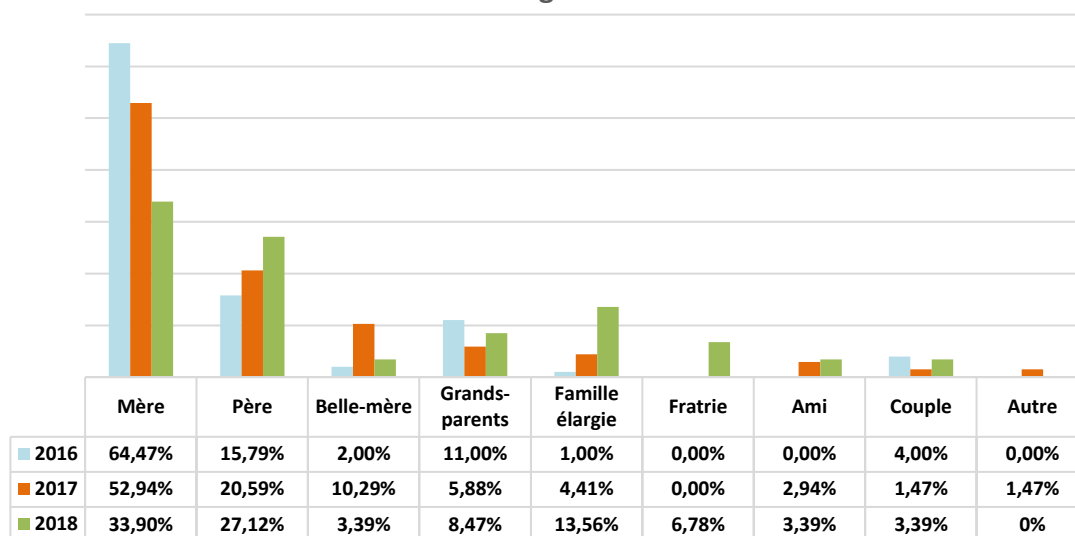
Moins d'un signalement sur 10 provient du milieu scolaire (PMS, PSE, enseignants, directeurs, éducateurs). Ce chiffre est faible, mais les centres PMS ont au sein de leurs équipes des personnes (psychologues/AS/infirmières), à même de gérer les situations de maltraitance en première ligne. Si la situation est trop compliquée pour les services de première ligne, nous prenons en charge à leur demande.

Peu de signalements proviennent du secteur de la petite enfance (crèches, halte-garderie, TMS, maison communale d'accueil de l'enfance,...).

Le peu de signalements portés par les TMS pose régulièrement question au sien de l'ONE. On peut mettre en évidence le rôle de la référente maltraitance de l'ONE qui accompagne les travailleurs médico-sociaux des consultations ONE dans le cas de prises en charge de situations de maltraitance rencontrées lors des consultations préventives. Les référents maltraitements de l'ONE sont tous issus, à la base des services SOS Enfants, ils connaissent donc bien la réalité des équipes et leur fonctionnement.

L'ONE a organisé des rencontres entre les équipes SOS et les TMS pour améliorer la collaboration entre ces différents acteurs.

### Catégories des personnes Non professionnelles à l'origine des signalements



Nombre de signalements émanant du secteur non-professionnel :

2016 : 76 signalements

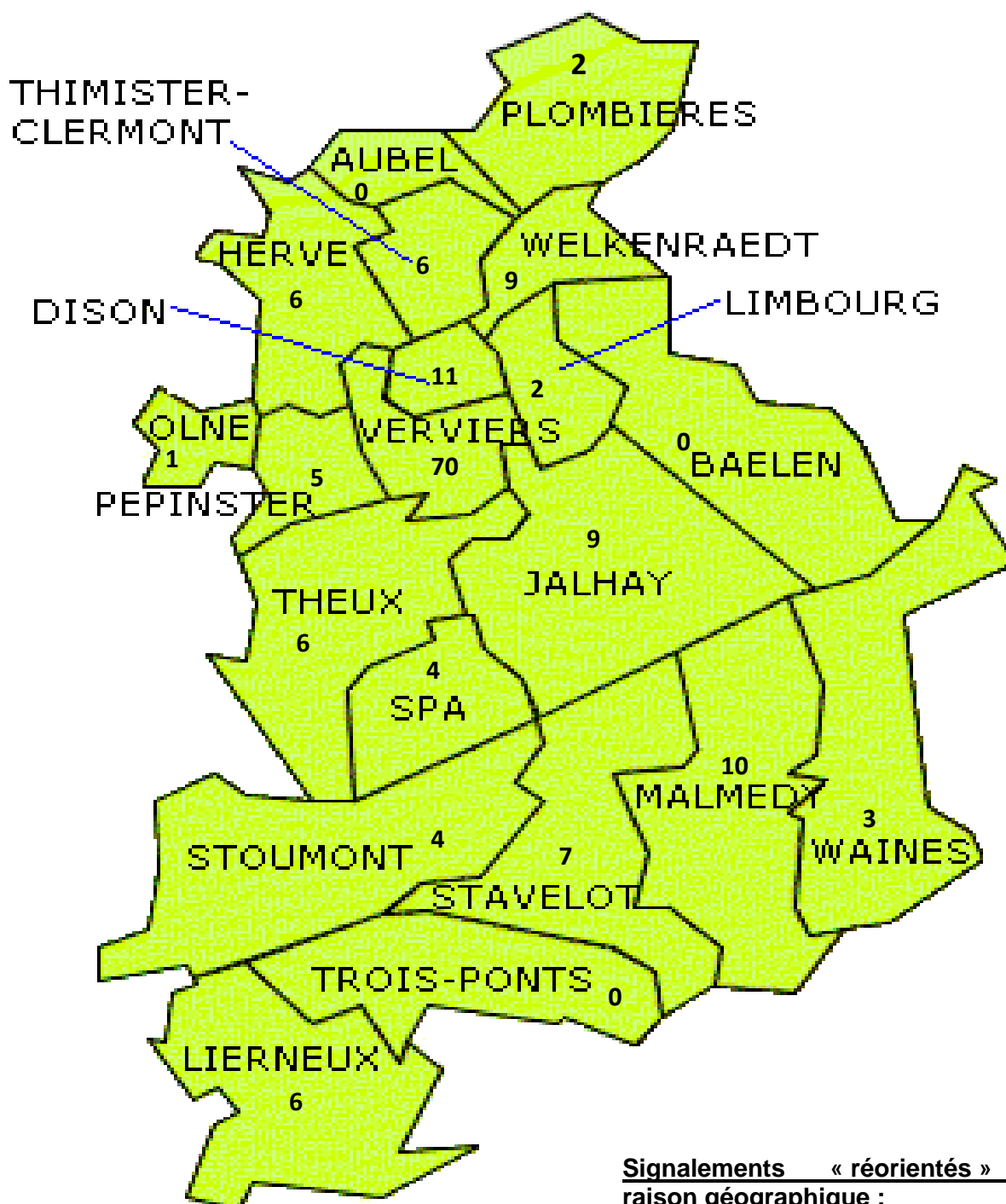
2017 : 70 signalements

2018 : 59 signalements

Pour la première fois depuis la création de l'équipe, on peut constater que la proportion de pères et de mères qui s'adressent à l'équipe SOS tend à s'équilibrer.

### C.1.3. Origine géographique des signalements

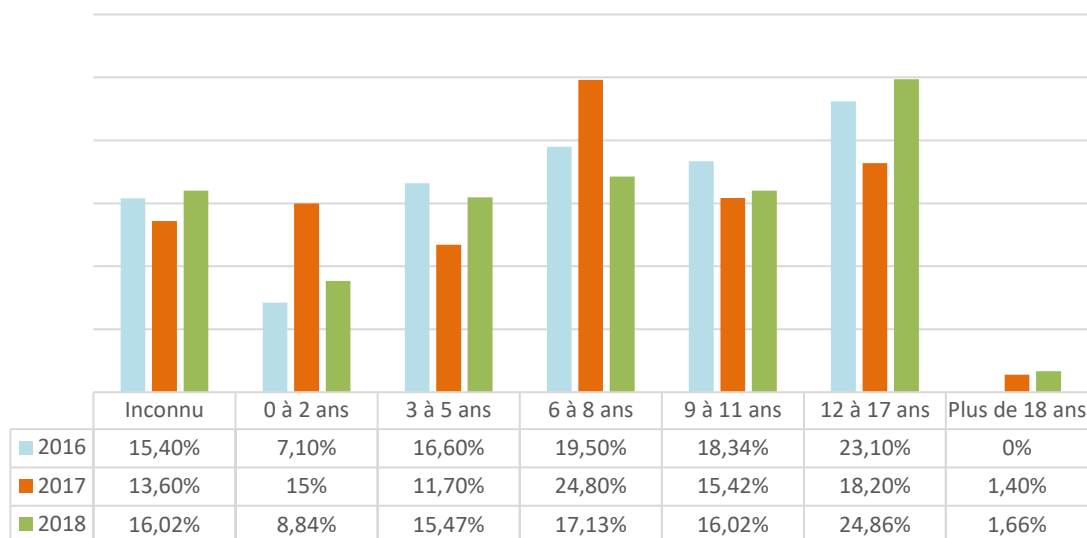
**Année 2018 : 190 Signalements** (dont 11 signalements d'origine géographique inconnue)



Arrondissement Liège : 13  
 Arrondissement Eupen : 2  
 Autres arrondissements : 3

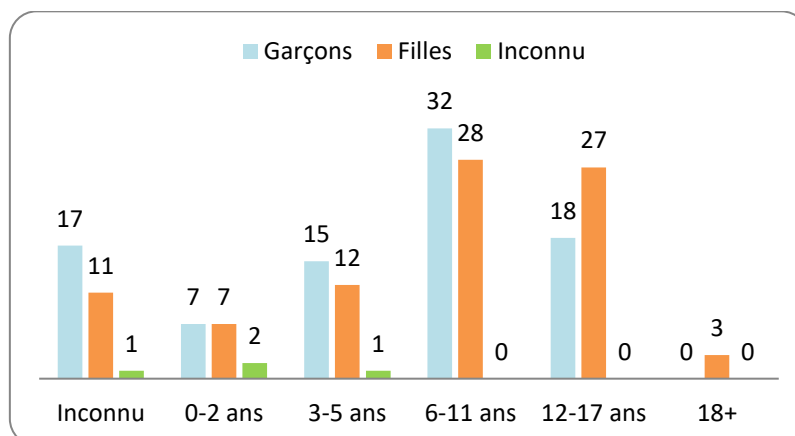
	2016	2017	2018
<b>NORD</b>	<b>29</b>	<b>31</b>	<b>24</b>
Aubel	0	6	0
Baelen	1	0	0
Herve	15	12	6
Olné	1	1	1
Plombières	4	8	2
Thimister	1	4	6
Welkenraedt	7	0	9
<b>CENTRE</b>	<b>101</b>	<b>124</b>	<b>103</b>
Dison	10	20	11
Jalhay	3	1	9
Limbourg	5	1	2
Pepinster	6	3	5
Theux	5	9	6
Verviers	72	90	70
<b>SUD</b>	<b>13</b>	<b>24</b>	<b>34</b>
Lierneux	0	2	6
Malmedy	4	3	10
Spa	3	10	4
Stavelot	3	1	7
Stoumont	0	1	4
Trois-Ponts	0	0	0
Waimes	3	7	3
<b>AUTRES</b>	<b>26</b>	<b>36</b>	<b>29</b>
Arrondissement Liège	18	12	13
Arrondissement Eupen	6	3	2
Autres arrondissements	2	21	3
Origine géographique inconnue			11

### C.1.4 Ages des enfants signalés :

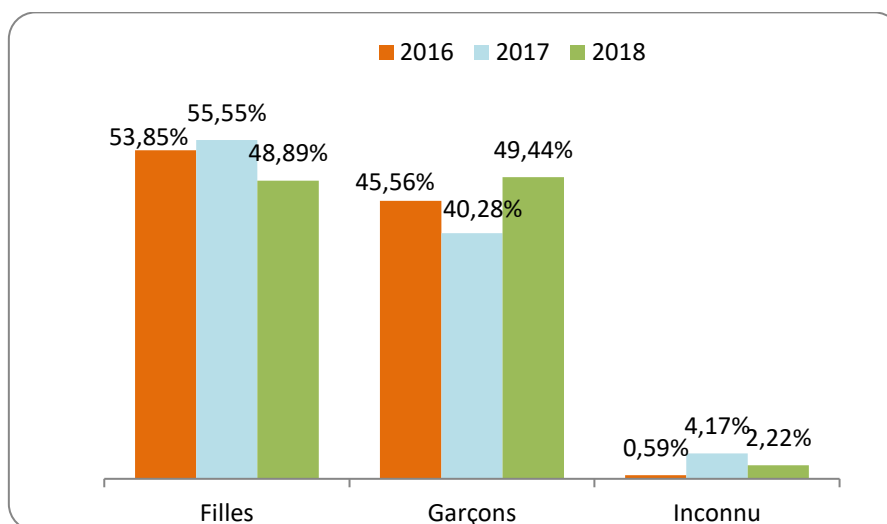


L'âge des enfants est inconnu dans plus d'un signalement sur dix, cela est dû au fait que les professionnels qui demandent une supervision à l'équipe SOS Enfants ne donnent pas nécessairement l'âge de l'enfant, ces supervisions sont anonymes.

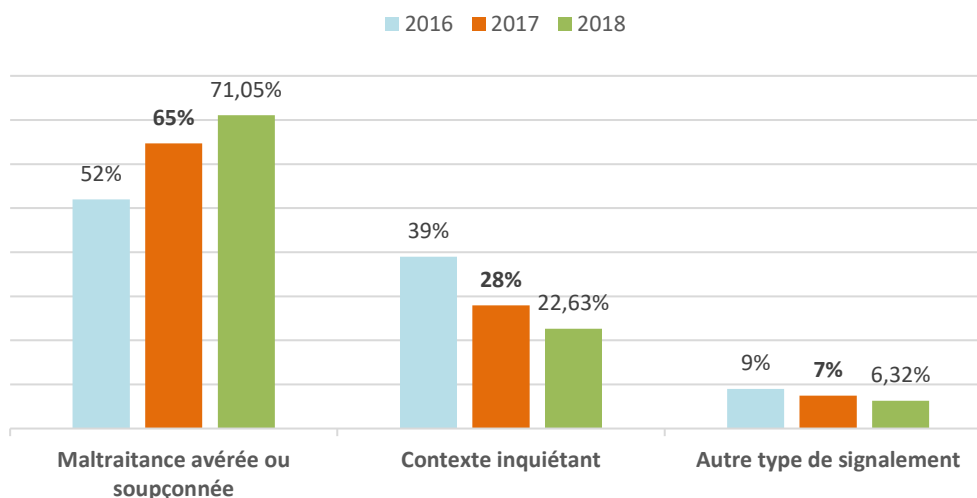
### C 1.5 Sexe des enfants signalés en 2018 en fonction de l'âge :



### C 1.6 Sexe des enfants signalés :



### C.1.7. Maltraitements signalés :

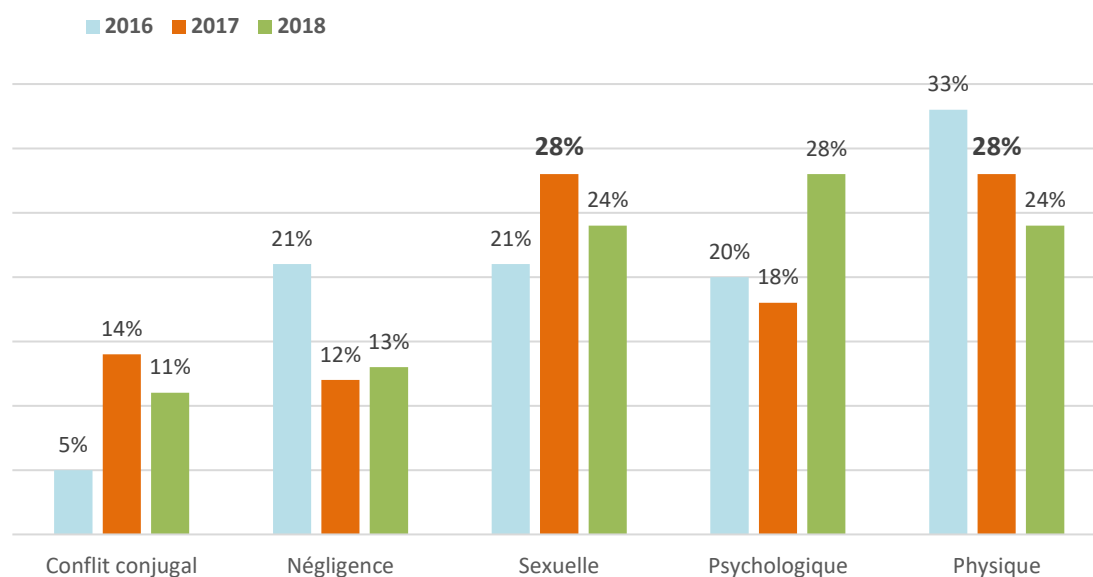


Nous pouvons constater que les maltraitements avérés ou soupçonnés continuent à augmenter, nous expliquons ce phénomène de la manière suivante :

- les faits de maltraitance sont de plus en plus graves, ils sont donc plus objectivables ;
- Les signalements qui proviennent des mandants sont en hausse ;
- Les signalements de professionnels sont en hausse ;
- Les faits sont plus souvent établis.

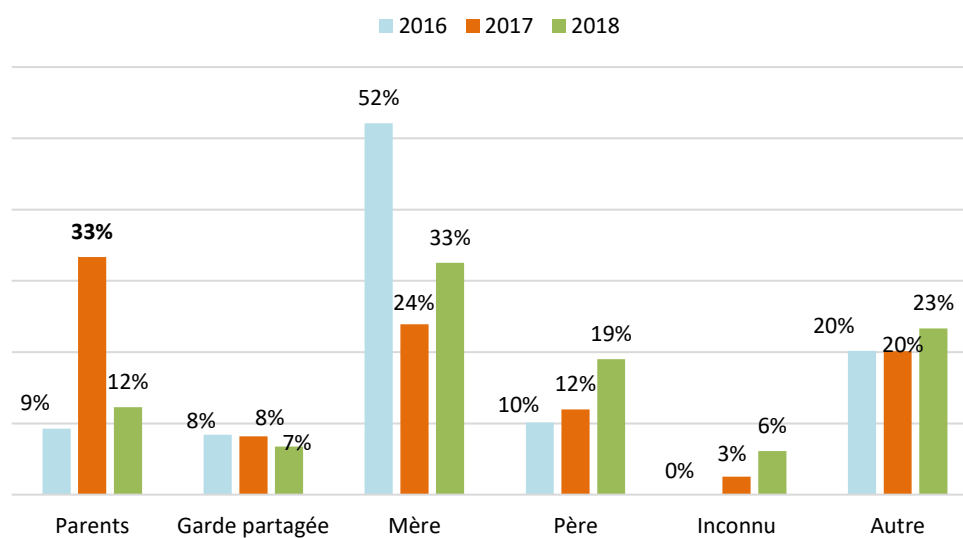


## Type de maltraitance signalée



Rem : plusieurs types de maltraitance peuvent être signalés pour le même enfant.

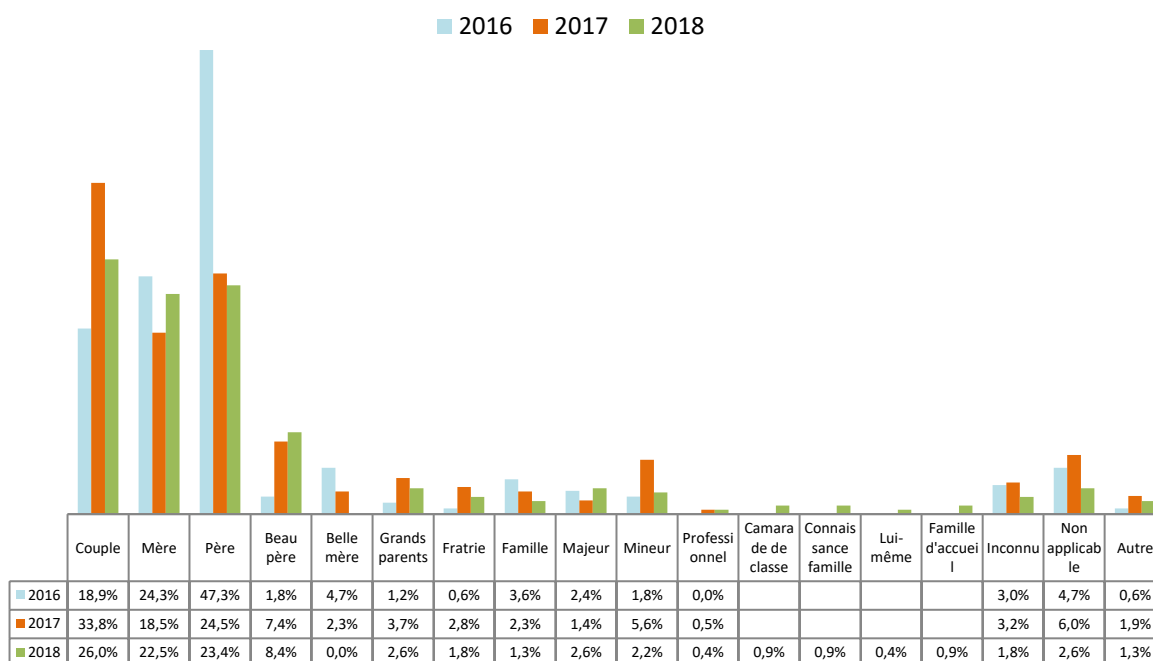
### C 1.8 Type de milieu de vie de l'enfant signalé :



La catégorie « autre » concerne les enfants qui sont hébergés en institution ou en famille d'accueil.

## C 1.9. : Auteurs signalés

### Catégories d'auteurs signalés



## C.2. PRISE EN CHARGE DES FAMILLES

### C.2.1. Nombre de prises en charge

		Total des prises en charge							
		En cours				Clôturées			
Année	Total	Anciennes P.E.C.	%	Nouvelles P.E.C.	%	Anciennes P.E.C.	%	Nouvelles P.E.C.	%
2016	96	10	10,4	9	9,38	36	37,5	41	42,71
2017	105	8	7,62	24	22,86	29	27,6	44	41,90
2018	133	17	12,78	44	33,08	46	34,59	26	19,55

Sur base des signalements de l'année en cours :

	Signalements	Nombre d'Analyses	Nombre de Suivis thérapeutiques	Nombre de Diagnostics	Nombre d'autres interventions	Nombre d'Hospitalisation
2017	218	171	1	62	10	2
2018	190	156	2	33	2	1

**Clôtures (sur base de la durée de la prise en charge d'un signalement pour l'année en cours et pour les années antérieures) :**

	Nombre de clôtures	< 1 an	1-2 ans	2-3 ans	> 3 ans
<b>2017</b>	221	167	28	6	20
<b>2018</b>	197	173	19	4	1

### **C.2.2. Durée des prises en charge**

La durée d'un dossier au sein de l'équipe met en évidence le temps que nous mettons à créer un lien de confiance avec les familles et les enfants, le temps nécessaire pour trouver des solutions aux situations que nous décidons de prendre en charge et le temps nécessaire pour réaliser un accompagnement thérapeutique.

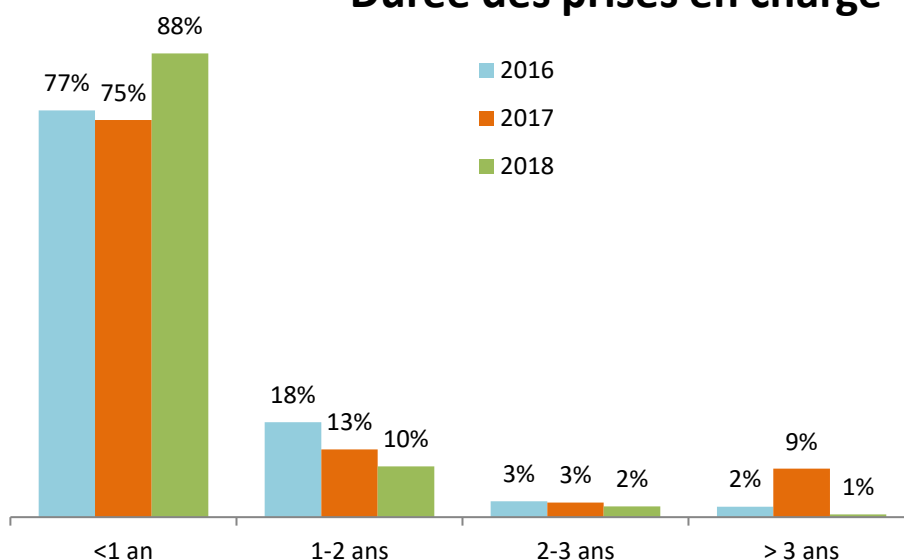
Il est important pour l'équipe ne pas devenir '*que*' des experts, en ne faisant que des bilans. Il est nécessaire de faire également de l'accompagnement pour continuer à '*bien*' travailler : un suivi peut être très porteur pour la famille et très instructif pour l'équipe car cela permet de mesurer directement les effets de notre intervention diagnostic.

Nous devons constater également que nous ne respectons plus le délai de 3 mois pour réaliser un bilan. Le temps nécessaire est de plus en plus long, parfois jusqu'à une année.

Au vu de la surcharge de travail constatée depuis 3 ans, nous devons également être attentifs à clôturer les dossiers qui ne demandent plus un suivi régulier au sein d'une équipe pluridisciplinaire.

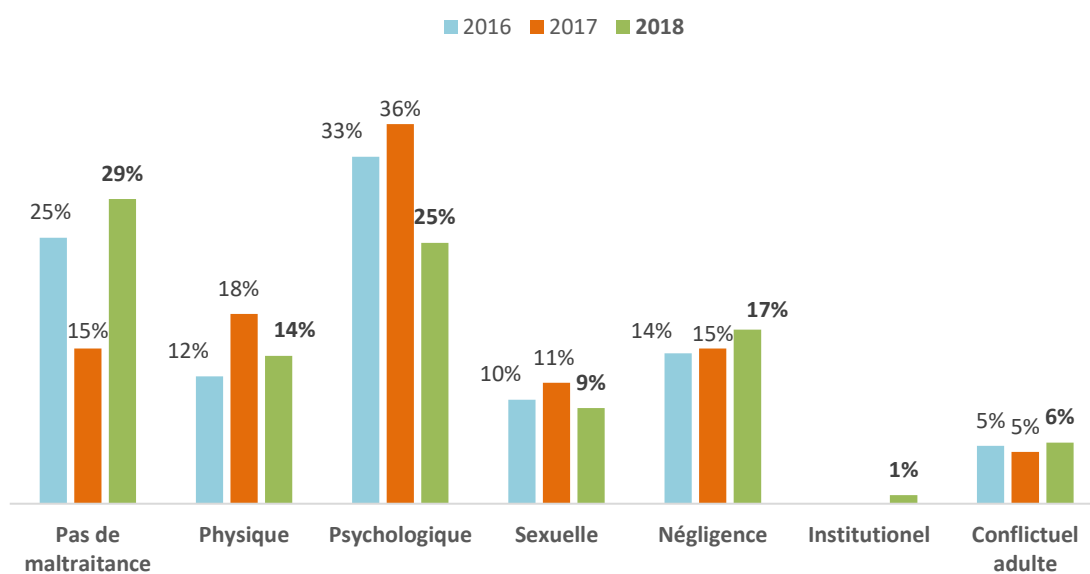
Pour limiter certaines de ces durées de prise en charge, une réflexion sera entamée en 2019 pour réaliser des bilans plus courts.

## Durée des prises en charge



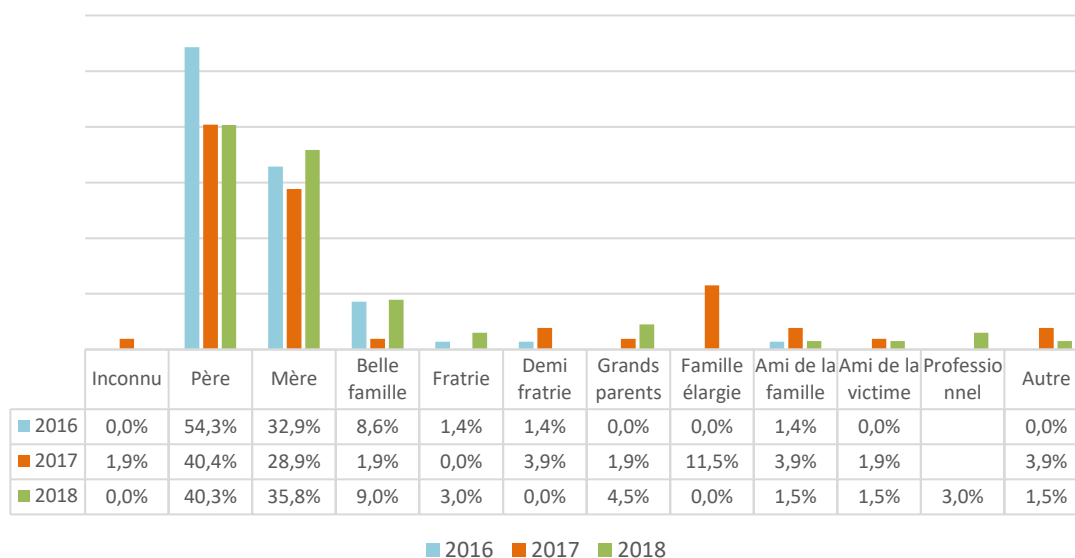
### C.2.3. Type de maltraitance sur les enfants pris en charge :

## MALTRAITANCES DIAGNOSTIQUÉES



#### C.2.4. Les auteurs de maltraitance diagnostiquée :

##### Auteurs ayant pu éventuellement être identifiés



Ces chiffres confirment que la maltraitance est principalement liée à l'entourage immédiat de l'enfant.

Cela a d'ailleurs été bien compris par les campagnes de prévention (style YAPAKA), ainsi l'idée véhiculée que l'enfant serait surtout en danger à l'extérieur de sa famille, tend enfin à diminuer dans la population.